



Nom commercial: Jodtinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721030

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Jodtinktur / Lamotte

N° d'article 72103002

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour  
cette FDS

sdb@haenseler.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

#### Classification selon les Directives CE

Classification

R10

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378.1

En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



Nom commercial: Jodtinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721030

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

### Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

#### Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

#### Phrase(s) S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

7 Conserver le récipient bien fermé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 3. Composition/informations sur les composants

### Caractérisation chimique

Jodtinktur / Lamotte  
Solution alcoolique  
Jodtinktur / Lamotte  
Produits médicaux

### Composants dangereux

#### Iode

No. CAS	7553-56-2				
No. EINECS	231-442-4				
Concentration	>=	1	<	10	%
Classification	Xn, R20/21 N, R50				

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H312
Aquatic Acute 1	H400

#### Ethanol

No. CAS	64-17-5				
No. EINECS	200-578-6				
Concentration			>=	50	%
Classification	F, R11				

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
--------------	------

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



Nom commercial: Jodtinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721030

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

**En cas d'ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO)

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Nettoyer.

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger de l'action de la lumière.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**



Nom commercial: Jodtinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721030

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition

#### Ethanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

#### Iode

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1	mg/m <sup>3</sup>	0,1	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1	mg/m <sup>3</sup>	0,1	ppm(V)
Limitation maximale: 15 min; Etablie le: 2005;				

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Eviter le contact avec les yeux. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

### Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

### Protection des mains

Gants en nitrile.

### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection du corps

Vêtement de protection léger; Vêtement de protection anti-feu

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	brun rouge
<b>Odeur</b>	d'Ethanol
<b>pH</b>	
Remarque	Non déterminé
<b>Point d'ébullition</b>	
Valeur	> 78 °C
Source	Banque de données de substances GESTIS ( <a href="http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp">http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp</a> )
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	21 à 22 °C
méthode	closed cup
Source	Banque de données de substances GESTIS ( <a href="http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp">http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp</a> )
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 5.8 kPa
Température	20 °C
Source	Banque de données de substances GESTIS ( <a href="http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp">http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp</a> )



Nom commercial: Jodtinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721030

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 24.08.11

Date d'impression: 22.06.12

**Densité**

Valeur	0.92633	à	0.93132	g/cm <sup>3</sup>
Source	valeur calculée			

**Temps d'écoulement**

Valeur	< 10	s
méthode	DIN 53211 4 mm	
Source	Valeur évaluée	

**9.2. Autres informations****Autres données**

Les données physiques se rapportent aux principaux composants.

**10. Stabilité et réactivité****10.4. Conditions à éviter**

La chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins, peroxydés, De l'ammoniaque, Agents d'oxydation, Réagit au contact des métaux en poudre.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire;**

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

**Expériences issues de la pratique**

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

**Autres données**

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

**12. Informations écologiques****12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.



Nom commercial: Jodtinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721030

Version: 1 / CH

Date de révision: 24.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

**Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

**14. Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TEINTURES MÉDICINALES

Sources de danger Ethanol, Méthanol

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TINCTURES, MEDICINAL

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**Transport aérien****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TINCTURES, MEDICINAL

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**15. Informations réglementaires****16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

11	Facilement inflammable.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Hazard statements listed in chapter 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.



Nom commercial: Jodtinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721030

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 24.08.11

Date d'impression: 22.06.12